

# RÉSOLUTION DE CONFLITS



L'objectif visé est l'auto-organisation, y compris dans la résolution de conflits, même si l'adulte veille à ce que chacun se sente en sécurité pendant ces démarches.



VOICI UNE DÉMARCHE QUI PERMET À LA FOIS DE PROTÉGER L'ENFANT ET DE LE RESPONSABILISER.



OU OU OU

Antoine ne va pas voir l'adulte, l'adulte n'intervient pas (sauf en cas d'atteinte à l'intégrité physique ou psychique de l'enfant)

Antoine va se plaindre à l'adulte, qui l'encourage, l'incite fortement à aller parler à Noémie. Si c'est trop difficile pour lui, l'adulte l'accompagne.

Antoine va voir Noémie pour lui exprimer ce qu'il vient de vivre :

Quand tu parles trop fort, ça me dérange. Est-ce que tu peux me dire ce que tu as compris ?



Oui, tu dis que quand je parle trop fort, ça te dérange

Antoine peut demander à Noémie : "Je te demande de chuchoter. Est-ce que tu es d'accord ?". Noémie répond "Oui"...

A terme, il s'agira de :



- Laisser aux enfants la place et le temps pour qu'ils gèrent ces conflits entre eux



- Les responsabiliser, afin qu'ils évitent de se reposer sur l'adulte



- Leur permettre de mettre des mots sur ce qu'ils vivent

## RÉUNION

Si Noémie refuse ou si ça se reproduit, Antoine peut s'inscrire pour la réunion. Là, il pourra réitérer son message à Noémie devant le groupe. Cette possibilité assure :

- l'efficacité de la démarche
- la clarté du message
- la connaissance du processus pour les nouveaux
- Si Noémie dit oui, ça donne un poids supplémentaire à son engagement, car il est fait devant témoins
- Si Noémie ne parvient toujours pas à comprendre où est le problème. Le conflit n'est pas résolu et nécessite un autre temps.



Il est nécessaire de le traiter en médiation en dehors de la réunion avec l'adulte référent ou un autre éventuel médiateur.